

le 4 juin 2003

Le quatre juin deux mill trois, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R BORDERON - Mme MC CREPINSEK - M<sup>me</sup> J HOCQUET - M. H. ROSSIGNOL - M. G JOSEPH - M. L PHELIPPEAU

Absent excuse : M. A FERRET

Absents : M. F ALLARY - M. J YAZIERE - M. B BOURREAU - M. B BOUCHET

Monsieur Laurent PHELIPPEAU a été nommé secrétaire.

ordre du jour : Revision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2003

13.06.2003

A l'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de + 2,53 % sur le loyer du logement de l'ancienne école au 01.07.2003.

Le loyer mensuel sera de 289,77 E au 01.07.2003.

ordre du jour : Chemins de randonnée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes d'Horte et Lavalette ne peut pas intervenir sur tous les chemins de randonnées de toutes les communes adhérentes.

La communauté propose, dans la mesure du possible, de mettre à disposition l'agent communal à la Communauté pour qu'il effectue sur son temps de travail extérieur à ses horaires les travaux délagage manuels sur les chemins signalés encombrés.

Bruno Berger, agent d'entretien a accepté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité met à disposition l'agent communal à la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette sur son temps de travail extérieur à ses horaires

habituels, pour intervenir manuellement sur les chemins signalés

Soit : 8 h x 1,5 Km = 12 heures

ordre du jour : Modifications de crédit.

Monsieur Le Maire informe que l'URSSAF de la Charente a adressé un rappel de cotisations pour les membres bénévoles délégués au CCAS et pour les années 2000. 2001.2002.

La commune possède huit délégués et ne cotisait que pour un.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de financer de la façon suivante :

1 - approvisionnement du budget CCAS par le budget communal 2003, soit :

65736	subvention au CCAS .....	+ 500 E
022	Dépenses imprévues .....	- 500 E

2 - budget CCAS 2003

6451	Cotisations URSSAF .....	+ 500 E
74	Dotations et participations	+ 500 E

ordre du jour : Syndicat Intercommunal de la Fourrière

Monsieur Le Maire donne lecture des modifications des statuts de la fourrière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications des statuts qui sont annexées à la présente délibération.

13.06.2003



13.06.2003



13.06.2003

25

ordre du jour : zonage d'assainissement : approbation du zonage d'assainissement

Monsieur Le maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Code Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette en date du 30 mai 1996, le conseil communautaire a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement des communes membres.

A l'issue de cette étude et par délibération du 6 décembre 2000, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 9.09.2002 au 9.10.2002 en mairie de COMBIERS.

Monsieur le Maire informe les membres « qu'aucune observation n'a été formulée » lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de COMBIERS



Ordre du jour : ordinateur

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'orage du 14 mai dernier a grillé en totalité l'ordinateur, et qu'il a fait la déclaration à l'assurance – La Mutuelle de Poitiers.

Il présente un devis de chez Connexion d'un montant H.T de 936.45 € installation comprise. L'assurance propose 711.70 € de remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- accepte le devis de Connexion de 936.45 € H.T
- accepte le remboursement de la Mutuelle de Poitiers de 711.70 €
- décide de financer de la façon suivante

2183- acquisition ordinateur .....	+ 410.00
2183	+710.00
2188 – divers acquisitions .....	- 410.00
1328- Assurance .....	+ 710.00

Questions diverses : Concours de Maisons Fleuries 2003 -

13.06.2003

Madame Josette Hocquet est nommée déléguée responsable à Combrès.

~~admission~~

Rossignol

~~Josette~~

Hocquet

~~Josette~~